

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 11 septembre 2018 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers : madame Joanie Généreux ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 92-2005-67 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement n° 92-2005-67 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 207 et 206.

M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de sa séance du 14 août dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'Hôtel de Ville le 15 août 2018 et publié dans le Journal de Chambly dans son édition du 22 août 2018.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable au service de l'Urbanisme.

M. Massicotte débute son exposé en expliquant les modifications des limites des zones n^{os} 207 et 206.

Il poursuit en précisant que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption du second projet de règlement avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

MM. Benjamin et Massicotte répondent aux questions suscitées par la portée et l'application du projet de règlement.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 34.

Résolution 2018-09-280

Procès-verbal du 14 août 2018 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 14 août 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance tenue le 14 août 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-281

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 51 249 à 51 274	640 835,74 \$
51 376	
51 378 à 51 429	

Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 51 430 à 51 522	209 674,48 \$

Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 8FD000091 à 8FD000100	9 887,49 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2018-09-282

Avis de motion pour règlement n° 2018-260 relatif aux modalités de publication des avis publics

Avis de motion est donné par le conseiller André Deschamps, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 2018-260 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Ce règlement a pour objet de statuer sur de nouvelles modalités de publication des avis publics, lesquelles seront applicables et appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019 avec une période transitoire de 3 mois en 2018.

Résolution 2018-09-283

Mandataire du bureau de la SAAQ - avenant au Contrat de service – Permis et immatriculation / Autorisation de signature

Considérant le contrat de service de la Ville de Saint-Césaire à titre de mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) en permis et immatriculation numéro PI-06-351;

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Considérant que la SAAQ propose un avenant au contrat de service afin de modifier les modalités des clauses concernant le remboursement des frais de déplacement applicables aux employés de ses mandataires;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la trésorière et directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-284

Programme d'aide financière 2019-2020 pour la formation de pompier / Autorisation d'inscription

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités, la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit dix-neuf (19) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire tel que détaillé dans le document d'estimation des besoins locaux en formation produit par le directeur du service Sécurité incendie;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Et résolu de transmettre au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC de Rouville, une demande d'aide financière pour la formation de dix-neuf (19) pompiers à temps partiel dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-285

Offre de services professionnels en ingénierie pour évaluation de l'installation d'une borne sèche au bassin de contact / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'évaluation de l'installation d'une borne sèche au bassin de contact à la firme d'ingénieurs BHP Conseils de Montréal pour le prix estimé de 2 500 \$ plus les taxes, le tout tel que soumis sur l'offre de services reçue par courriel et datée du 30 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-286

Installation de poteaux pour radar pédagogique / Acquisition

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'acquérir 2 poteaux de bois de 25 pieds (18 pieds hors terre) pour les radars pédagogiques, auprès de Vitech électrique de Saint-Césaire pour le prix de 1 260 \$ plus les taxes incluant l'installation, tel qu'il appert de la soumission n° 20180907DN datée du 7 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-287

Offre de services professionnels pour des essais de pompage sur le réseau de distribution d'eau potable / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat pour la prestation de services professionnels pour des essais de pompage sur le réseau de distribution de l'eau potable de la Ville à la firme OTransit inc. de Montréal, pour le prix estimé de 5 800 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service datée du 7 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-288

Offre de services professionnels pour essais de pompage sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville / Octroi d'un mandat

Considérant les démarches de la Ville pour la recherche d'un approvisionnement en eau potable;

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat pour des essais de pompages et la coordination de travaux exploratoires qui seront réalisés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à la firme Laforest Nova Aqua (LNA) de Québec pour le prix estimé de 21 305 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'estimation n° 4070 datée du 27 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-289

Offre de service pour validation de la capacité du réseau sanitaire – respect des exigences du MDDELCC et futur développement immobilier / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels d'ingénierie pour une étude de validation de la capacité du réseau sanitaire à acheminer les eaux usées jusqu'à l'usine dans le but de respecter les exigences de rejet du MDDELCC et de permettre le développement immobilier futur de la Ville à la firme BHP Conseils de Montréal, pour le prix forfaitaire de 16 800 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 4 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-290

AO / 2018-06-205 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Résultats et recommandation

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres public pour les travaux AO / 2018-06-205 Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

Considérant que le 23 août 2018, 2 soumissionnaires ont déposé une soumission conforme aux exigences de la Ville, comme suit :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes incluses)	Conformité
MSA Infrastructures inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	220 751,99 \$	Oui
Les Constructions Hydrospec inc. Québec	282 160,15 \$	Oui

Considérant que les soumissions dépassent considérablement les prévisions budgétaires;

Considérant l'analyse et la recommandation de rejet des soumissions par la firme d'ingénierie au dossier, Comeau Experts-Conseils;

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de rejeter les soumissions pour des motifs d'ordre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-291

AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Directives de changements / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser les directives de changements suivantes pour les prix suivants (16 218,39 \$ au total), plus les taxes dans le contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 avec l'entrepreneur adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., le tout tel qu'il appert des mémos datés en juin et juillet 2018, à savoir :

01	Raccordement de 2 puisards au coin de la rue Dumoulin à la nouvelle conduite d'égout pluvial	6 750,00 \$
02	Entrées de service d'égout sanitaire et pluvial allongées à partir des regards RS-6 et RP-6	2 265,51 \$
05	Vannes additionnelles pour aqueduc temporaire sur avenue Ostiguy	1 208,80 \$
07	Fourniture et pose de matériaux (cadres et couvercles ajustables)	1 624,64 \$
08	Regard-puisard de 900mm pour le cimetière	1 924,58 \$
09	Raccordement au réseau temporaire du 1200, avenue Saint-Paul	315,80 \$
10	Branchement d'égout sanitaire du 1300, avenue Saint-Paul	809,69 \$
12	Inspection de conduites par caméra (grès, avenue Saint-Paul)	794,88 \$
18	Purge additionnelle sur le branchement du parc	524,49 \$

Il est résolu également que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin, soit et est autorisée à signer les directives de changement décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

2018-09-292

AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 - Décompte progressif n° 2 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 datée du 4 septembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 auprès de l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., d'une somme de 384 677,42 \$ plus les taxes, incluant la retenue contractuelle de 10% représentant une somme de 42 741,93 \$, le tout tel qu'il est appert dans le document daté du 4 septembre 2018.

Il est résolu également que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit et est autorisée à signer le décompte progressif n° 2 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-293

Installation de panneaux d'arrêt aux intersections de la rue de l'Horizon et de l'avenue Cécile ainsi que la rue Coderre et de l'avenue Cécile / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt indiquant un arrêt toutes directions, aux intersections suivantes :

- rue de l'Horizon et de l'avenue Cécile;
- rue Coderre et de l'avenue Cécile.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-294

Offre de services pour le remplacement des panneaux municipaux / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Et résolu de retenir les services de la compagnie Signalisation Kalitec inc. de Laval pour le remplacement des panneaux municipaux pour le prix maximal de 23 169,41 \$ taxes incluses, le tout tel qu'il appert dans les soumissions n^{os} 36069 et 36319 datées des 27 juin et 24 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-295

Travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la Ville / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de retenir les services de la compagnie Marquage Signalisation inc., de Saint-Philippe pour des travaux de scellement de fissures de la chaussée, pour le prix de 1,09 \$ du mètre linéaire plus les taxes pour environ 10 000 mètres linéaires à réparer, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 18 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-296

Ajout d'un épandeur à sel à la déneigeuse au service des Travaux publics / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'acquérir un épandeur à sel à la déneigeuse au service des Travaux publics auprès de la compagnie Équifab inc. de Drummondville, au coût de 7 215 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission n^o 15344 datée du 4 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-297

Offre de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de retenir les services de la compagnie Labo S.M. inc. de Longueuil pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, pour le prix estimé à 9 950 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission n^o 18-15102-090 datée du 7 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Résolution 2018-09-298

Pavage devant les portes à l'arrière du garage municipal / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de retenir les services de la compagnie Asphalte Bernier inc. de Sainte-Cécile-de-Milton pour des travaux de pavage devant les portes à l'arrière du garage municipal pour le prix de 8 000 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission n° 6349 datée du 5 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-299

Second projet du règlement n° 92-2005-67 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 207 et 206 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement n° 92-2005-67 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'annexe «B» intitulée « Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'agrandir la zone n° 207 au détriment de la zone n° 206;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-67 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 207 et 206 »;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-300

Dérogation mineure DM-08-2018 demandée par Daniel Provencher et Cie inc., mandataire pour 8770433 Canada inc., lot n° 6 197 885 – 2064 à 2066, route 112 / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Daniel Provencher et Cie inc., mandataire pour 8770433 Canada inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales apposées à

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

plat (intégrées) sur l'édifice sis au 2064 à 2066, route 112, portant le numéro de lot 6 197 885 du cadastre du Québec;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'installation d'enseignes commerciales sur les façades Sud et Est de l'édifice commercial sis au 2064 à 2066, route 112, pour lesquelles la superficie totale atteindrait 15,94 mètres carrés, alors que la norme maximale autorisée sous la résolution n° 254-2004 est de 4,95 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation supplémentaire de 10,99 mètres carrés sur la norme applicable.

Considérant que cette demande de dérogation mineure se rattache au PIIA-13-2018 autorisé sous la résolution n° 2018-09-301;

Considérant que l'autorisation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville le 22 août 2018 et publié dans le journal La Voix de l'Est le 27 août 2018;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 2 août 2018 recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n° DM 08-2018;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-08-2018 demandée par Daniel Provencher et Cie inc., mandataire pour 8770433 Canada inc., à l'égard du lot n° 6 197 885 du cadastre du Québec et ainsi permettre l'installation d'enseignes commerciales sur les façades Sud et Est de l'édifice commercial sis au 2064 à 2066, route 112, pour lesquelles la superficie totale atteindrait 15,94 mètres carrés, soit une dérogation supplémentaire en référence à la résolution n° 254-2004 de 10,99 mètres carrés, répartie comme suit, le tout tel que déposé par le mandataire :

- 13,71 mètres carrés dédiés au local portant le numéro civique 2064, route 112 (Banque Nationale), répartie sur les façades Sud et Est;
- 2,23 mètres carrés dédiés au local (vacant) portant le numéro civique 2066, route 112, répartie sur la façade Est.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-301

PIIA-13-2018 demandé par Daniel Provencher et Cie inc., mandataire pour 8770433 Canada inc. – lot n° 6 197 885, 2064 à 2066, route 112 - / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

amendements, par Daniel Provencher et Cie inc., mandataire pour 8770433 Canada inc. concernant le projet d'implantation de nouvelles enseignes commerciales pour le bâtiment sis au 2064 à 2066, route 112, dans la zone 203, sur le lot n° 6 197 885 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet d'implantation de nouvelles enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

Considérant que cette demande de PIIA s'accompagne de la dérogation mineure DM-08-2018 autorisée sous la résolution n° 2018-09-300;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-13-2018 présenté par Daniel Provencher et Cie inc., mandataire pour 8770433 Canada inc. concernant le projet d'implantation de nouvelles enseignes commerciales pour le bâtiment sis au 2064 à 2066, route 112, dans la zone 203, sur le lot n° 6 197 885 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-302

Dérogation mineure DM-11-2018 demandée par M. Alain Létourneau, représentant la compagnie Semences Prograin inc., lot n° 1 593 334 – 145, rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Alain Létourneau, représentant de la compagnie Semences Prograin inc., concernant l'implantation de six (6) bâtiments accessoires agricoles d'entreposage et de séchage du grain (silos), sur le lot n° 1 593 334 du cadastre du Québec, situé au 145, rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

Considérant que l'approbation de cette demande aurait comme effet d'autoriser pour ces bâtiments accessoires une implantation à 1,72 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 2 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,28 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que l'autorisation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville le 22 août 2018 et publié dans le Journal La Voix de l'Est de Granby le 27 août 2018;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 30 août 2018 recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n° DM-11-2018;

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-11-2018 demandée par M. Alain Létourneau, représentant de la compagnie Semences Prograin inc., à l'égard du lot n° 1 593 334 du cadastre du Québec, situé au 145, rang du Bas-de-la-Rivière Nord et ainsi permettre l'implantation des bâtiments accessoires agricoles à une distance de 1,72 mètre du bâtiment principal, soit une dérogation mineure de 0,28 mètre, le tout comme déposé par le représentant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-303

PIIA-15-2018 demandé par M. Éric Déry, mandataire pour T.J. Eve Laperle Construction inc. lot n° 5 059 590 – 1044 à 1056, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Éric Déry, mandataire pour T.J. Eve Laperle Construction inc., concernant le projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteau (isolée) pour le bâtiment sis au 1044 à 1056, route 112, dans la zone 205, sur le lot n° 5 059 590 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteau respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-15-2018 présenté par M. Éric Déry, mandataire pour T.J. Eve Laperle Construction inc. concernant le projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteau (isolée) pour le bâtiment sis au 1044 à 1056, route 112, dans la zone 205, sur le lot n° 5 059 590 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-304

PIIA-16-2018 demandé par M^{me} Vanessa Bouchard, représentante pour la Maison de Jeunes des Quatre Lieux, lot n° 1 592 232 – 2002, avenue de l'Union / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M^{me} Vanessa Bouchard, représentante pour la Maison de Jeunes des Quatre Lieux concernant le projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale apposée à plat (intégrée), en façade du bâtiment sis au 2002, avenue de l'Union, dans la zone 403, sur le lot n° 1 592 232 du cadastre du Québec;

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale en façade respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-16-2018 présenté par M^{me} Vanessa Bouchard, représentante pour la Maison de Jeunes des Quatre Lieux concernant le projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale apposée à plat (intégrée), en façade du bâtiment sis au 2002, avenue de l'Union, dans la zone 403, sur le lot n° 1 592 232 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-305

PIIA-17-2018 demandé par M. Steve Ricard, propriétaire du Centre du Pneu et Mécanique R.S.R. inc., lot n° 1 593 112 – 156, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Steve Ricard, propriétaire du Centre du Pneu et Mécanique R.S.R. inc., concernant le projet de remplacement d'enseignes commerciales pour le bâtiment sis au 156, route 112, dans la zone 201, sur le lot n° 1 593 112 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet d'implantation de nouvelles enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-17-2018 présenté par M. Steve Ricard, propriétaire du Centre du Pneu et Mécanique R.S.R. inc., concernant le projet de remplacement d'enseignes commerciales pour le bâtiment sis au 156, route 112, dans la zone 201, sur le lot n° 1 593 112 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-306

L'Union des producteurs agricoles (UPA) – Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie / Appui

Considérant que l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie désire déposer une demande de financement au programme intitulé *Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie* à l'égard de son projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie, lequel vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

la bande riveraine devienne un automatisme et soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne son appui au projet de l'UPA de la Montérégie concernant la protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie pour dépôt auprès du *Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-307

Offre de services pour la réalisation d'une brochure concernant la programmation des activités au Complexe sportif / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour la réalisation d'une brochure de 16 pages en 10 000 exemplaires concernant la programmation des activités au Complexe sportif, à l'Imprimerie CIC de Saint-Pie pour le prix de 3 992 \$ plus les taxes, tel qu'il appert du devis n° 96929-2 daté du 10 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-308

Contrat AO / 2014-02-040 – Travaux de réfection au Complexe sportif – Libération de la retenue de déficiences/ Autorisation de paiement

Considérant la correction des déficiences dans le cadre du contrat AO / 2014-02-040 - Travaux de réfection au Complexe sportif ;

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à la libération de la retenue de déficiences de 15 000 \$ plus les taxes, auprès de l'entrepreneur général Axim Construction inc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-309

Décorations de Noël pour la Ville / Acquisition

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le renouvellement d'un luminaire de Noël pour la Ville par l'acquisition de *Nœud de Noël* auprès de Leblanc Illuminations-Canada de Joliette pour le prix de 2 647,26 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 03059 datée du 16 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Résolution 2018-09-310

Maison de Jeunes des Quatre-Lieux : Utilisation du gymnase du Complexe sportif / Demande d'autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement le gymnase du complexe sportif à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire, à savoir, d'octobre 2018 à juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-311

Maison Victor-Gadbois / Appui financier 2018

Considérant la demande d'appui financier 2018, reçue au mois d'août dernier, de la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle offre gratuitement des soins palliatifs à des malades atteints de cancer en phase terminale;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'acheter un (1) billet au coût de 150 \$ à la Maison Victor-Gadbois en appui à leur campagne de financement 2018 *Loto-Voyages de la Maison Victor-Gadbois*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-09-312

Demande d'appui financier pour un plan de communication et commandite de la part du comité de citoyens pour le remplacement de l'aréna

Considérant qu'un comité composé de citoyens et de représentants d'entreprises de Saint-Césaire s'est formé pour appuyer le projet de remplacement de l'aréna;

Considérant que ce comité a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville afin de défrayer les coûts associés à un plan de communication et de commandite pour procéder à une levée de fonds auprès de la communauté d'affaires et des familles de la région;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans sa lettre datée du 13 juillet dernier, confirmait à la Ville que le projet de reconstruction d'un nouvel aréna n'était pas retenu faute de fonds disponibles au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

Considérant, par ailleurs, que le gouvernement du Canada annonçait en juillet dernier, la confirmation d'une *entente bilatérale des infrastructures* à

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

long terme par laquelle les gouvernements du Canada et du Québec disposeront de fonds pour les infrastructures vertes, culturelles et récréatives ainsi que les infrastructures des collectivités rurales;

Considérant qu'à ce jour, les modalités de gestion d'un tel programme ne sont pas encore connues et ne pourraient être connues qu'au courant de l'année 2019 selon les communications intervenues avec des représentants du gouvernement du Québec;

Considérant que la Ville souhaite prendre connaissance des modalités de gestion d'un tel programme avant d'octroyer un mandat évalué à 35 000 \$ pour un plan de communication **Considérant** que la Ville souhaite prendre connaissance des modalités de gestion d'un tel programme avant d'octroyer un mandat évalué à 35 000 \$ pour un plan de communication (incluant les fournitures de papeterie évaluées à environ 10 000 \$) et de commandite;

Considérant que la Ville demeure favorable à présenter un projet de remplacement de l'aréna qui pourra profiter à l'ensemble de la communauté;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de réévaluer la demande pour l'octroi d'un mandat de plan de communication et de commandite lorsque les informations relatives au programme de financement seront connues;

Et résolu également que la Ville appuie moralement ledit comité de citoyens dans la démarche de recherche de financement privé auprès de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2018-09-281, 2018-09-285, 2018-09-286, 2018-09-287, 2018-09-288,
2018-09-289, 2018-09-291, 2018-09-292, 2018-09-294, 2018-09-296,
2018-09-297, 2018-09-298, 2018-09-307, 2018-09-308, 2018-09-309,
2018-09-311.

Micheline Quilès
Trésorière